



Document à l'intention des parents

Année scolaire : 2025-2026

Évaluation des résultats de l'école au regard du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Nom de l'établissement : **École de la Volière**

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire, secondaire et secteur adulte se dote d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Celui-ci doit être évalué annuellement avec le conseil d'établissement.

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école (LIP, art. 81.3).

Mesures réalisées pour l'année scolaire : 2025-2026

- Enseignement et renforcement des bons comportements : Valorisation affichage-photos
- Vivre des rassemblements mensuels-Intention : Valoriser les bons coups, rappeler les valeurs
- La présence et la surveillance active de plusieurs adultes dans toutes les zones extérieures de l'établissement d'enseignement lors de toutes les récréations
- Enseignement explicite des comportements + DIRE-Mentor (compétences relationnelles)
- Expliquer le code de vie de l'école et le présenter aux élèves.
- Assurer la cohérence et la rigueur des interventions, rencontres TES et SDG.
- Tenue d'ateliers sur la cyberintimidation en 5e année par le policier éducateur.
- Tenue d'ateliers sur la loi du système de justice pénale pour adolescents (MAVN) pour 6e.
- Mise en place d'une classe de type kangourou et d'un local d'apaisement avec matériel sécuritaire.

Constats se dégageant de l'évaluation du plan de lutte (bonifications ou modifications)

Sur l'appartenance : Nous visons à renforcer le sentiment d'appartenance des élèves en favorisant leur implication active et un meilleur partage des pouvoirs au sein de la vie scolaire.

Sur les comportements socio-affectifs : Une priorité est accordée à l'amélioration des comportements socio-affectifs, avec une intervention ciblée pour éliminer les propos et gestes à connotation sexuelle.

Sur la cohérence : La réussite de notre plan de lutte repose sur la constance et la cohérence des interventions de la part de tous les membres du personnel.

Actions projetées à notre école pour l'année scolaire : 2026-2027

Pour l'année à venir, l'offre de soutien pourrait être bonifiée par l'arrivée de l'**Escouade pour l'enfance** et la reconduite des moyens ayant fait leurs preuves. Afin de renforcer le **sentiment d'appartenance**, plusieurs initiatives structurantes seront mises en place, notamment le pairage d'élèves, un nouveau logo de l'école, ainsi que la possibilité de créer des modalités de participation des élèves : par exemple, un centre d'emploi ou un comité d'élèves. L'accueil et la cohérence seront également au cœur de nos actions avec la présentation officielle des éducatrices dès la rentrée et l'enseignement des plans de leçons par différents titulaires.

Nous aimerions présenter nos projets aux parents pour qu'ils puissent venir les admirer et prendre conscience et connaissance des travaux faits à l'école par leurs enfants. Nous souhaiterions offrir une présentation des partenaires communautaires aux parents à la rencontre de début d'année.

Nous encouragerons les classes à vivre des moments de discussion pour nommer/dénoncer les situations vécues menant à des conflits, de la violence, de l'intimidation ou autres. Ainsi, lors de ces moments, les titulaires pourront rappeler aux élèves l'importance de signaler des situations de violence ou d'intimidation tout en rappelant l'utilisation des billets de signalement.

Tous les documents relatifs au plan de lutte à l'intimidation et à la violence se retrouvent sur le site Internet de l'école.

Autres commentaires

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.